

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉConformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE
REACH

Version: 3.0

Date de révision: 13.04.2011

Remplace la date: 12.02.2007

**SYLGARD(R) 567 PRIMERLESS SILICONE ENCAPSULANT, A/B KIT (PART A
information is below)****1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ**

- 1.1 Nom du produit** : SYLGARD(R) 567 PRIMERLESS SILICONE ENCAPSULANT, A/B KIT (PART A information is below)
- 1.2 Utilisations identifiées** : Applications électriques et électroniques
- Utilisations déconseillées** : Aucun(e) connu(e)
- 1.3 Société** : Dow Corning Europe S.A.
rue Jules Bordet - Parc Industriel - Zone C
B-7180 Seneffe
Belgique
- Adresse e-mail (Fiche de Données de Sécurité)** : sdseu@dowcorning.com
- Service client** : English Tel: +49 611237507
Deutsch Tel: +49 611237500
Français Tel: +32 64511149
Italiano Tel: +32 64511170
Español Tel: +32 64511163
- Fax: +32 64888683
- 1.4 Appel d'urgence** : Dow Corning (Barry U.K. 24h) Tél: +44 1446732350
Dow Corning (Wiesbaden 24h) Tél: +49 61122158
Dow Corning (Seneffe 24h) Tel: +32 64 888240

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classement de la substance ou du mélange****Conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE:**

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage et classification CEE**

- Phrases-R** : R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Phrases-S** : S23(V) Ne pas respirer les vapeurs.
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE
REACH

Version: 3.0

Date de révision: 13.04.2011

Remplace la date: 12.02.2007

**SYLGARD(R) 567 PRIMERLESS SILICONE ENCAPSULANT, A/B KIT (PART A
information is below)****3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Caractérisation chimique:** Elastomère de silicone**Conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE:**

Nom	N° CAS	EINECS/ ELINCS No.	Numéro d'Enregistre ment REACH	Conc. (% w/w)	Classification	
Quartz	14808-60-7	238-878-4	-	31,0	Xn	R48/20
Oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5	-	1,0	N	R50/53

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008:

Nom	N° CAS	EINECS/ ELINCS No.	Numéro d'Enregistre ment REACH	Conc. (% w/w)	Classification
Quartz	14808-60-7	238-878-4	-	31,0	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Inhalation - poussières/brouillard): Catégorie 1 (poumons) - H372
Oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5	-	1,0	Danger aigu pour la vie aquatique: Catégorie 1 - H400 Danger chronique pour la vie aquatique: Catégorie 1 - H410

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

Les classifications CLP sont basées sur toutes les données actuelles disponibles, y compris celles provenant d'organisations internationales connues. Ces classifications sont sujettes à révision au fur et à mesure que de nouvelles informations sont disponibles.

4. PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours:****Contact avec les yeux** : Aucune mesure d'urgence n'est requise.**Contact avec la peau** : Aucune mesure d'urgence n'est requise.**En cas d'inhalation** : Amener à l'air frais.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE
REACH

Version: 3.0

Date de révision: 13.04.2011

Remplace la date: 12.02.2007

SYLGARD(R) 567 PRIMERLESS SILICONE ENCAPSULANT, A/B KIT (PART A information is below)

En cas d'ingestion : Aucune mesure d'urgence n'est requise.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction appropriés : Pour les feux importants utiliser de la poudre chimique sèche, de la mousse ou de l'eau vaporisée (brouillard). Pour les petits feux utiliser du dioxyde de carbone (CO₂), de la poudre chimique sèche ou de l'eau vaporisée. L'eau peut être utilisée pour refroidir les récipients exposés au feu.

Moyens d'extinction contre-indiqués : Aucun(e) connu(e)

5.2 Dangers en cas de lutte contre l'incendie : Aucun(e) connu(e)

Produits de combustion dangereux : La décomposition thermique de ce produit durant un feu ou dans des conditions de chaleur très élevée peut libérer les produits de décomposition suivants: Silice. Oxydes de carbone et traces de résidus de combustion de composés carbonés. Formaldéhyde. Quartz.

5.3 Methodes particulières d'intervention : Il convient de porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. Déterminer la nécessité d'évacuer ou d'isoler la zone en accord avec le plan d'urgence en vigueur. Pulvériser avec de l'eau les conteneurs exposés au feu afin de les maintenir froids.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence : Porter un équipement de protection approprié.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égout. Empêcher la diffusion ou l'écoulement dans les canalisations d'égouttage, les fossés et les rivières par l'utilisation de sable, de terre ou de tout autre moyen approprié.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage : Déterminer la nécessité d'évacuer ou d'isoler la zone en accord avec le plan d'urgence en vigueur. Les écoulements importants doivent être maîtrisés par des systèmes de barrage, etc. Essuyer ou éponger avec une matière absorbante, puis placer dans un récipient muni d'un couvercle. En cas de déversement accidentel, le produit rend la surface extrêmement glissante.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Conseils pour une manipulation sans danger : La ventilation générale est recommandée. Une ventilation locale est recommandée. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas respirer les vaporisations ni les brouillards. Eviter tout contact avec les yeux. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE
REACH

Version: 3.0

Date de révision: 13.04.2011

Remplace la date: 12.02.2007

**SYLGARD(R) 567 PRIMERLESS SILICONE ENCAPSULANT, A/B KIT (PART A
information is below)**

7.2 Conditions standards de stockage : Ne pas entreposer en présence d'agents oxydants.
Température de stockage: maximum 35 °C

7.3 Applications spécifiques : Veuillez consulter la fiche technique disponible sur demande.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle**

Nom	N° CAS	Limites d'exposition
Quartz	14808-60-7	0,1 mg/m3 VME (8h) fraction respirable
Oxyde de zinc	1314-13-2	5 mg/m3 VME (8h) Fumée

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Ventilation : Voir section 7.1

Equipements de protection individuelle

- Protection respiratoire** : Il convient de porter une protection respiratoire adéquate si le produit est utilisé en grandes quantités, dans des espaces confinés ou dans toute autre situation où les limites d'exposition sont susceptibles d'être approchées ou dépassées.
Un appareil respiratoire approprié doit être porté si le produit est utilisé dans toutes les circonstances où une formation de brouillard ou d'aérosol est possible, par exemple dans le cas d'une vaporisation ou d'autres activités similaires.
Suivant les conditions de travail, porter un masque respiratoire avec filtre(s) BP ou utiliser un appareil respiratoire autonome.
Le choix du type de filtre dépend de la quantité et du caractère du produit chimique qui est manipulé au lieu de travail. Concernant les caractéristiques du filtre, contacter le fournisseur des appareils respiratoires.
- Protection des mains** : En principe, le port de gants n'est pas requis.
- Protection des yeux/du visage** : Il convient de porter des lunettes de sécurité.
- Protection de la peau** : En principe, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection.
- Mesures d'hygiène** : Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver après manipulation, particulièrement avant de manger, de boire ou de fumer.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE
REACH

Version: 3.0
Date de révision: 13.04.2011
Remplace la date: 12.02.2007

SYLGARD(R) 567 PRIMERLESS SILICONE ENCAPSULANT, A/B KIT (PART A information is below)

Informations complémentaires	: Ces précautions concernent la manipulation à température ambiante. L'utilisation à des températures élevées ou une application en aérosol/spray peuvent entraîner des précautions spéciales. Pour plus d'informations concernant l'utilisation des silicones / huiles organiques dans les applications en aérosols pour les consommateurs, veuillez vous référer aux indications du document concernant l'utilisation de ces types de substances dans les applications en aérosols pour les consommateurs, applications qui ont été développées par l'industrie des silicones (www.SEHSC.com) ou contacter le service à la clientèle de Dow Corning.
<u>Contrôle de l'exposition de l'environnement</u>	: Voir sous section 6 et 12.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	: Liquide.
Couleur	: Noir.
Odeur	: Aucune.
Point/intervalle d'ébullition	: > 100 °C
Point d'éclair	: 115,5 °C (Pensky-Martens Closed Cup)
Propriétés explosives	: Non
Densité	: 1,24
Viscosité	: 1600 cSt à 25°C.
Propriétés comburantes	: Non

Les informations ci-dessus ne sont pas à considérer dans la préparation du mode d'utilisation du produit. Contactez préalablement Dow Corning.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	: Aucun(e) connu(e)
10.2 Stabilité	: Stable dans des conditions normales d'utilisation.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	: Aucun(e) connu(e)
10.4 Conditions à éviter	: Non établi(e).
10.5 Matières à éviter	: Peut réagir au contact d'agents oxydants forts.
10.6 Produits de décomposition dangereux	: La décomposition thermique de ce produit durant un feu ou dans des conditions de chaleur très élevée peut libérer les produits de décomposition suivants: Silice. Oxydes de carbone

**SYLGARD(R) 567 PRIMERLESS SILICONE ENCAPSULANT, A/B KIT (PART A
information is below)**

et traces de résidus de combustion de composés carbonés. Formaldéhyde. Quartz.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë:**

- Contact avec les yeux** : Peut causer une gêne temporaire.
- Contact avec la peau** : En principe, aucun effet néfaste n'est attendu.
- En cas d'inhalation** : En principe, aucun effet néfaste n'est attendu.
- En cas d'ingestion** : En principe, aucun effet néfaste n'est attendu.

Toxicité chronique:

- Contact avec la peau** : En principe, aucun effet néfaste n'est attendu.
- En cas d'inhalation** : En principe, aucun effet néfaste n'est attendu.
- En cas d'ingestion** : En principe, aucun effet néfaste n'est attendu.

Toxicocinétique, métabolisme et distribution : Il n'y a pas d'information spécifique disponible.

Informations complémentaires : Les risques pour la santé humaine associés au quartz (silice, poussière cristalline respirable) et à d'autres poussières fibrogéniques, surviennent après une exposition inhalatoire aux particules respirables; toutefois, le quartz dans la présente formule (vulcanisée ou non) du produit n'est pas disponible sous une forme respirable.

¹ Basé sur des résultats de tests.

² Basé sur des résultats de tests effectués sur des produits similaires.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Effets écotoxicologiques**

Nocif pour les organismes aquatiques et peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2 Persistance et dégradabilité

Les siloxanes sont séparés de l'eau par sédimentation ou adsorption sur les boues d'égouts. Les siloxanes se dégradent dans le sol.

12.3 Bioaccumulation

Pas de potentiel de bioaccumulation.

**SYLGARD(R) 567 PRIMERLESS SILICONE ENCAPSULANT, A/B KIT (PART A
information is below)****12.4 Rejets dans les eaux / Mobilité dans le sol****Impacts sur les stations d'épuration:**

Les siloxanes contenus dans ce produit ne contribuent pas à la DBO. Éliminé à plus de 90% par adsorption sur les boues d'époués. Aucun effet néfaste sur les bactéries n'est attendu.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination du produit et de l'emballage : Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Transport par rail / route (ADR/RID)**

Non dangereux selon ADR/RID.

Transport maritime (IMDG)

Non dangereux selon IMDG.

Transport aérien (IATA)

Non dangereux selon l'IATA.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable à la substance ou au mélange****Réglementations nationales****Maladies professionnelles (France)**

Tableau(x) Nr : 16bis, 25
Ce produit nécessite une surveillance médicale renforcée selon l'arrêté du 11 juillet 1977

Statut

DSL : Tous les composants sont listés ou dispensés.

ENCS/ISHL : Tous les ingrédients sont listés, exemptés ou soumis pour notification.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉConformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE
REACH

Version: 3.0

Date de révision: 13.04.2011

Remplace la date: 12.02.2007

**SYLGARD(R) 567 PRIMERLESS SILICONE ENCAPSULANT, A/B KIT (PART A
information is below)**

IECSC	:	Tous les composants sont listés ou dispensés.
AICS	:	Tous les ingrédients sont listés, exemptés ou soumis pour notification.
PICCS	:	Tous les ingrédients sont listés, exemptés ou soumis pour notification.
TSCA	:	Toutes les substances chimiques de ce produit sont incluses dans le TSCA Inventory of Chemical Substances ou font l'objet d'une exemption.
KECL	:	Tous les ingrédients sont listés, exemptés ou soumis pour notification.
EINECS	:	Tous les ingrédients sont listés, exemptés ou soumis pour notification (ELINCS).

16. AUTRES DONNÉES

La fiche de données de sécurité de ce produit a été préparée conformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la réglementation UE REACH ainsi qu'aux amendements apportés, concernant le rapprochement des lois, règlements et dispositions administratives relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et préparations dangereuses.

C'est la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci est lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si, par la suite, le récipiendaire utilise un produit Dow Corning dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers ses propres fiches de sécurité, et ce en accord avec l'article 31 et à l'Annexe II de la réglementation UE REACH.

Toutes les informations et les instructions fournies dans cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) sont basées sur l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques à la date indiquée dans la présente FDS. Dow Corning ne sera pas tenu pour responsable pour tout défaut du produit couvert par cette FDS, pour autant que l'existence d'un tel défaut n'ait pas été détectable compte tenu de l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques.

Comme exposé ci-dessus, cette Fiche de Données de Sécurité a été préparée en conformité avec la législation européenne applicable. Si vous achetez ce produit en dehors de l'Europe, où les lois de conformité peuvent être différentes, vous devez recevoir de votre fournisseur Dow Corning local une FDS applicable au pays dans lequel le produit est vendu et devrait être utilisé. Notez que la présentation et le contenu de la FDS peuvent varier - même pour un même produit - entre différents pays, reflétant des exigences de conformité différentes. Si vous avez une question, adressez-vous à votre fournisseur Dow Corning local.

Source d'informations: données internes et informations accessibles au public

R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation., **R50/53** Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques., **H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉConformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE
REACH

Version: 4.0

Date de révision: 13.04.2011

Remplace la date: 31.10.2008

**SYLGARD(R) 567 PRIMERLESS SILICONE ENCAPSULANT, A/B KIT (PART B
information is below)****1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ**

- 1.1 Nom du produit** : SYLGARD(R) 567 PRIMERLESS SILICONE ENCAPSULANT, A/B KIT (PART B information is below)
- 1.2 Utilisations identifiées** : Applications électriques et électroniques
- Utilisations déconseillées** : Aucun(e) connu(e)
- 1.3 Société** : Dow Corning Europe S.A.
rue Jules Bordet - Parc Industriel - Zone C
B-7180 Seneffe
Belgique
- Adresse e-mail (Fiche de Données de Sécurité)** : sdseu@dowcorning.com
- Service client** : English Tel: +49 611237507
Deutsch Tel: +49 611237500
Français Tel: +32 64511149
Italiano Tel: +32 64511170
Español Tel: +32 64511163
- Fax: +32 64888683
- 1.4 Appel d'urgence** : Dow Corning (Barry U.K. 24h) Tél: +44 1446732350
Dow Corning (Wiesbaden 24h) Tél: +49 61122158
Dow Corning (Seneffe 24h) Tel: +32 64 888240

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classement de la substance ou du mélange**

Conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

Non dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage**Etiquetage et classification CEE****Contient** : Glycidoxypropyltriméthoxysilane**Phrases-S** : S9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S23(V) Ne pas respirer les vapeurs.
S25 Éviter le contact avec les yeux.
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE
REACH

Version: 4.0

Date de révision: 13.04.2011

Remplace la date: 31.10.2008

**SYLGARD(R) 567 PRIMERLESS SILICONE ENCAPSULANT, A/B KIT (PART B
information is below)**

Contient des composés époxydiques. Voir les informations transmises par le fabricant.

2.3 Autres dangers

Du gaz d'hydrogène peut être libéré. L'hydrogène est inflammable et peut former un mélange explosif avec l'air.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Caractérisation chimique:** Elastomère de silicone**Conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE:**

Nom	N° CAS	EINECS/ ELINCS No.	Numéro d'Enregistre ment REACH	Conc. (% w/w)	Classification	
Quartz	14808-60-7	238-878-4	-	31,0	Xn	R48/20
Glycidoxypropyltriméth oxysilane	2530-83-8	219-784-2	01-21195132 12-58	1,8	Xi	R41

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008:

Nom	N° CAS	EINECS/ ELINCS No.	Numéro d'Enregistre ment REACH	Conc. (% w/w)	Classification
Quartz	14808-60-7	238-878-4	-	31,0	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Inhalation - poussières/brouillard): Catégorie 1 (poumons) - H372
Glycidoxypropyltriméth oxysilane	2530-83-8	219-784-2	01-21195132 12-58	1,8	Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Catégorie 1 - H318

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

Les classifications CLP sont basées sur toutes les données actuelles disponibles, y compris celles provenant d'organisations internationales connues. Ces classifications sont sujettes à révision au fur et à mesure que de nouvelles informations sont disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉConformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE
REACH

Version: 4.0

Date de révision: 13.04.2011

Remplace la date: 31.10.2008

**SYLGARD(R) 567 PRIMERLESS SILICONE ENCAPSULANT, A/B KIT (PART B
information is below)****4. PREMIERS SECOURS****4.1 Description des premiers secours:**

- Contact avec les yeux** : Rincer abondamment avec de l'eau. Si l'irritation des yeux persiste, requérir une assistance médicale.
- Contact avec la peau** : Rincer abondamment avec de l'eau.
- En cas d'inhalation** : Amener à l'air frais.
- En cas d'ingestion** : Aucune mesure d'urgence n'est requise.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 Moyens d'extinction appropriés** : Pour les feux importants utiliser de la mousse AFFF résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisée (brouillard). Pour les petits feux utiliser de la mousse AFFF résistant à l'alcool, du CO2 ou de l'eau pulvérisée (brouillard). L'eau peut être utilisée pour refroidir les récipients exposés au feu. La plupart des produits d'extinction vont provoquer un dégagement d'hydrogène. Ainsi, dans des espaces mal ventilés ou confinés, l'accumulation d'hydrogène peut provoquer un retour de flamme, ou une explosion en cas d'étincelle. L'application de mousse peut libérer de l'hydrogène gazeux inflammable qui peut être piégé sous la mousse.
- Moyens d'extinction contre-indiqués** : Poudre sèche. Ne pas laisser les produits d'extinction entrer en contact avec le contenu des conteneurs.
- 5.2 Dangers en cas de lutte contre l'incendie** : Aucun(e) connu(e)
- Produits de combustion dangereux** : La décomposition thermique de ce produit durant un feu ou dans des conditions de chaleur très élevée peut libérer les produits de décomposition suivants: Silice. Oxydes de carbone et traces de résidus de combustion de composés carbonés. Formaldéhyde. Hydrogène. Quartz.
- 5.3 Methodes particulières d'intervention** : Il convient de porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. Déterminer la nécessité d'évacuer ou d'isoler la zone en accord avec le plan d'urgence en vigueur. Pulvériser avec de l'eau les conteneurs exposés au feu afin de les maintenir froids.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence** : Porter un équipement de protection approprié.
- 6.2 Précautions pour la** : Empêcher la diffusion ou l'écoulement dans les canalisations d'égouttage, les fossés et les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE
REACH

Version: 4.0

Date de révision: 13.04.2011

Remplace la date: 31.10.2008

**SYLGARD(R) 567 PRIMERLESS SILICONE ENCAPSULANT, A/B KIT (PART B
information is below)****protection de
l'environnement**

rivières par l'utilisation de sable, de terre ou de tout autre moyen approprié.

**6.3 Méthodes et matériaux
pour le confinement et le
nettoyage**

: Déterminer la nécessité d'évacuer ou d'isoler la zone en accord avec le plan d'urgence en vigueur. Les écoulements importants doivent être maîtrisés par des systèmes de barrage, etc. Essuyer ou éponger avec une matière absorbante, puis placer dans un récipient pourvu d'évents. En cas de déversement accidentel, le produit rend la surface extrêmement glissante.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Conseils pour une
manipulation sans danger**

: Une ventilation générale est requise. Une ventilation locale est recommandée. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas respirer les vaporisations ni les brouillards. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

**7.2 Conditions standards de
stockage**: Maintenir le récipient fermé et conserver à l'abri de l'eau et de l'humidité. Ce produit peut dégager de l'hydrogène en cours de stockage. Ne pas entreposer dans des récipients en verre, ni utiliser ceux-ci.
Température de stockage: minimum 0 °C, maximum 35 °C**7.3 Applications spécifiques**

: Veuillez consulter la fiche technique disponible sur demande.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle**

Nom	N° CAS	Limites d'exposition
Quartz	14808-60-7	0,1 mg/m ³ VME (8h) fraction respirable
Glycidoxypropyltriméthoxysilane	2530-83-8	5 ppm (8h TWA) - 10 ppm (15 min) Dow Corning recommandation.

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique** : Ventilation : Voir section 7.1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉConformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE
REACH

Version: 4.0

Date de révision: 13.04.2011

Remplace la date: 31.10.2008

**SYLGARD(R) 567 PRIMERLESS SILICONE ENCAPSULANT, A/B KIT (PART B
information is below)****Equipements de protection individuelle**

- Protection respiratoire** : Le contact avec de l'eau ou avec l'humidité de l'air va former du méthanol. Veuillez prendre en compte les valeurs limites d'exposition au poste de travail qui sont applicables dans votre pays pour le méthanol.
-
- Il convient de porter une protection respiratoire adéquate si le produit est utilisé en grandes quantités, dans des espaces confinés ou dans toute autre situation où les limites d'exposition sont susceptibles d'être approchées ou dépassées.
- Un appareil respiratoire approprié doit être porté si le produit est utilisé dans toutes les circonstances où une formation de brouillard ou d'aérosol est possible, par exemple dans le cas d'une vaporisation ou d'autres activités similaires.
- Suivant les conditions de travail, porter un masque respiratoire avec filtre(s) AP ou utiliser un appareil respiratoire autonome.
- Le choix du type de filtre dépend de la quantité et du caractère du produit chimique qui est manipulé au lieu de travail. Concernant les caractéristiques du filtre, contacter le fournisseur des appareils respiratoires.
- Protection des mains** : En principe, le port de gants n'est pas requis.
- Protection des yeux/du visage** : Il convient de porter des lunettes de sécurité fermées.
- Protection de la peau** : En principe, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection.
- Mesures d'hygiène** : Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver après manipulation, particulièrement avant de manger, de boire ou de fumer.
- Informations complémentaires** : Ces précautions concernent la manipulation à température ambiante. L'utilisation à des températures élevées ou une application en aérosol/spray peuvent entraîner des précautions spéciales. Pour plus d'informations concernant l'utilisation des silicones / huiles organiques dans les applications en aérosols pour les consommateurs, veuillez vous référer aux indications du document concernant l'utilisation de ces types de substances dans les applications en aérosols pour les consommateurs, applications qui ont été développées par l'industrie des silicones (www.SEHSC.com) ou contacter le service à la clientèle de Dow Corning.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Voir sous section 6 et 12.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Forme** : Liquide.
- Couleur** : Blanc cassé.
- Odeur** : Aucune.
- Point/intervalle d'ébullition** : > 100 °C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE
REACH

Version: 4.0
Date de révision: 13.04.2011
Remplace la date: 31.10.2008

SYLGARD(R) 567 PRIMERLESS SILICONE ENCAPSULANT, A/B KIT (PART B information is below)

Point d'éclair	:	115,5 °C (Pensky-Martens Closed Cup)
Propriétés explosives	:	Non Du gaz d'hydrogène peut être libéré. L'hydrogène est inflammable et peut former un mélange explosif avec l'air.
Densité	:	1,24
Viscosité	:	600 cSt à 25°C.
Propriétés comburantes	:	Non

Les informations ci-dessus ne sont pas à considérer dans la préparation du mode d'utilisation du produit. Contactez préalablement Dow Corning.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	:	De l'hydrogène se dégage au contact de l'eau, d'alcools, de matières acides ou basiques, de nombreux métaux ou composés métalliques, et peut former des mélanges explosifs dans l'air.
10.2 Stabilité	:	Stable dans des conditions normales d'utilisation.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	:	Du gaz d'hydrogène peut être libéré. L'hydrogène est inflammable et peut former un mélange explosif avec l'air.
10.4 Conditions à éviter	:	Non établi(e).
10.5 Matières à éviter	:	Peut réagir au contact d'agents oxydants forts.
10.6 Produits de décomposition dangereux	:	La décomposition thermique de ce produit durant un feu ou dans des conditions de chaleur très élevée peut libérer les produits de décomposition suivants: Silice. Oxydes de carbone et traces de résidus de combustion de composés carbonés. Formaldéhyde. Hydrogène. Quartz.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë:

Contact avec les yeux	:	Légèrement irritant.
Contact avec la peau	:	En principe, aucun effet néfaste n'est attendu.
En cas d'inhalation	:	En principe, aucun effet néfaste n'est attendu.
En cas d'ingestion	:	En principe, aucun effet néfaste n'est attendu.

**SYLGARD(R) 567 PRIMERLESS SILICONE ENCAPSULANT, A/B KIT (PART B
information is below)****Toxicité chronique:**

Contact avec la peau : En principe, aucun effet néfaste n'est attendu.

En cas d'inhalation : En principe, aucun effet néfaste n'est attendu.

En cas d'ingestion : En principe, aucun effet néfaste n'est attendu.

**Toxicocinétique, métabolisme
et distribution** : Il n'y a pas d'information spécifique disponible.

**Informations
complémentaires** : Les risques pour la santé humaine associés au quartz (silice, poussière cristalline respirable) et à d'autres poussières fibrogéniques, surviennent après une exposition inhalatoire aux particules respirables; toutefois, le quartz dans la présente formule (vulcanisée ou non) du produit n'est pas disponible sous une forme respirable.

¹ Basé sur des résultats de tests.

² Basé sur des résultats de tests effectués sur des produits similaires.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Effets écotoxicologiques**

Il n'y a pas d'effets néfastes sur les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité

Les siloxanes sont séparés de l'eau par sédimentation ou adsorption sur les boues d'égouts. Les siloxanes se dégradent dans le sol.

12.3 Bioaccumulation

Pas de potentiel de bioaccumulation.

12.4 Rejets dans les eaux / Mobilité dans le sol**Impacts sur les stations d'épuration:**

Éliminé à plus de 90% par adsorption sur les boues d'égouts. Aucun effet néfaste sur les bactéries. Les siloxanes contenus dans ce produit ne contribuent pas à la DBO.

**SYLGARD(R) 567 PRIMERLESS SILICONE ENCAPSULANT, A/B KIT (PART B
information is below)****13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Élimination du produit et de l'emballage : Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Transport par rail / route (ADR/RID)**

Non dangereux selon ADR/RID.

Transport maritime (IMDG)

Non dangereux selon IMDG.

Transport aérien (IATA)

Non dangereux selon l'IATA.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable à la substance ou au mélange****Réglementations nationales****Maladies professionnelles (France)**

Tableau(x) Nr : 25, 84
Ce produit nécessite une surveillance médicale renforcée selon l'arrêté du 11 juillet 1977

Statut

EINECS : Tous les ingrédients sont listés, exemptés ou soumis pour notification (ELINCS).

TSCA : Toutes les substances chimiques de ce produit sont incluses dans le TSCA Inventory of Chemical Substances ou font l'objet d'une exemption.

AICS : Tous les ingrédients sont listés, exemptés ou soumis pour notification.

IECSC : Tous les composants sont listés ou dispensés.

ENCs/ISHL : Tous les ingrédients sont listés, exemptés ou soumis pour notification.

KECL : Tous les ingrédients sont listés, exemptés ou soumis pour notification.

PICCS : Tous les ingrédients sont listés, exemptés ou soumis pour notification.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉConformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE
REACH

Version: 4.0

Date de révision: 13.04.2011

Remplace la date: 31.10.2008

**SYLGARD(R) 567 PRIMERLESS SILICONE ENCAPSULANT, A/B KIT (PART B
information is below)****DSL** : Tous les composants sont listés ou dispensés.**16. AUTRES DONNÉES**

La fiche de données de sécurité de ce produit a été préparée conformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la réglementation UE REACH ainsi qu'aux amendements apportés, concernant le rapprochement des lois, règlements et dispositions administratives relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et préparations dangereuses.

C'est la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci est lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si, par la suite, le récipiendaire utilise un produit Dow Corning dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers ses propres fiches de sécurité, et ce en accord avec l'article 31 et à l'Annexe II de la réglementation UE REACH.

Toutes les informations et les instructions fournies dans cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) sont basées sur l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques à la date indiquée dans la présente FDS. Dow Corning ne sera pas tenu pour responsable pour tout défaut du produit couvert par cette FDS, pour autant que l'existence d'un tel défaut n'ait pas été détectable compte tenu de l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques.

Comme exposé ci-dessus, cette Fiche de Données de Sécurité a été préparée en conformité avec la législation européenne applicable. Si vous achetez ce produit en dehors de l'Europe, où les lois de conformité peuvent être différentes, vous devez recevoir de votre fournisseur Dow Corning local une FDS applicable au pays dans lequel le produit est vendu et devrait être utilisé. Notez que la présentation et le contenu de la FDS peuvent varier - même pour un même produit - entre différents pays, reflétant des exigences de conformité différentes. Si vous avez une question, adressez-vous à votre fournisseur Dow Corning local.

Source d'informations: données internes et informations accessibles au public

R41 Risque de lésions oculaires graves., **R48/20** Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.,